

■ 5-9 Le traitement des déchets ménagers et assimilés

Mise à jour juillet 2016

Pertinence

Nos modes de production et de consommation se traduisent par une exploitation excessive et croissante des ressources naturelles et la production de déchets. L'économie des matières premières et la limitation des impacts sur l'environnement s'effectuent par deux moyens : réduire la production de déchets (cf. fiche 5-8 « La production de déchets ménagers et assimilés ») et améliorer leur traitement en particulier en recyclant mieux et plus. Les engagements du Grenelle de l'environnement, adoptés en 2009, ont renforcé la politique de gestion des déchets en fixant des objectifs nationaux : diminuer de 15 % en 2012 les déchets non recyclés (enfouis et incinérés) et atteindre un taux de recyclage et de valorisation organique de 45 % d'ici 2015.

La loi de transition énergétique adoptée en juillet 2015, fixe un objectif de réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers produits à horizon 2020 par rapport à 2010. Cet objectif passe notamment par une meilleure valorisation des déchets ménagers et plus généralement par un développement de l'économie circulaire. Ainsi, par exemple, le recyclage des emballages plastiques sera progressivement étendu et concernera tous les types d'emballages, y compris les films alimentaires.

En France, depuis 1975, les communes et leurs groupements sont responsables de la collecte et de l'élimination des déchets ménagers et assimilés. Depuis 1992, elles ont également en charge de les valoriser « par réemploi, recyclage ou toute action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie ».

L'indicateur retenu est la quantité de déchets entrant dans les installations de traitements des déchets ménagers et assimilés situées en Occitanie : installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés, incinérateurs avec ou sans récupération d'énergie, centres de tri où sont orientés les déchets à recycler, installations de compostage et installations de méthanisation. L'indicateur ne prend pas en compte les installations de traitement des déchets dangereux qui font l'objet d'une réglementation spécifique, ni les installations de stockage de déchets inertes provenant pour l'essentiel du BTP. Par ailleurs, tous les déchets traités en Occitanie ne sont pas forcément produits dans la région et inversement, les lieux de

traitement des déchets étant parfois éloignés des lieux de collecte. Ainsi, l'indicateur sur le traitement des déchets ménagers et assimilés a pour vocation de suivre la contribution du territoire régional à l'effort national de gestion des déchets ; l'analyse de leur valorisation permet d'observer la participation de la région à l'objectif national. Ces indicateurs dépendent fortement des installations existantes sur le territoire et de l'évolution de leurs capacités.

Les quantités de déchets ménagers et assimilés reçus dans les centres de traitement sont mesurées par l'enquête biannuelle Ademe ITOM réalisée auprès des installations de traitement. L'Ademe estime aussi les quantités de déchets collectés avec une autre enquête biannuelle complémentaire réalisée en alternance avec celle-ci (cf. fiche 5-8 « La production de déchets ménagers et assimilés »). Dans l'ancienne région Midi-Pyrénées, ces deux enquêtes sont réalisées depuis 2009 par l'Ordimp. Les données sont ensuite intégrées dans la base de données nationale SINOE de l'Ademe.

Analyse

Les différentes installations de traitements des déchets situées en Occitanie ont reçu, en 2012, 3,7 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés. Plus de la moitié de ces déchets (54 %) sont valorisés. Même si cette proportion a fortement augmenté depuis 2000, elle reste néanmoins inférieure à la moyenne nationale (60 %).

La région valorise 54 % des déchets entrant dans ses installations de traitement en 2012 : cette part est en constante augmentation depuis le début des années 2000 où elle s'établissait à 29 %. Néanmoins, la marge de progrès est grande en Occitanie au regard de la moyenne nationale (60 % en 2012), même si l'écart s'est sensiblement réduit en 12 ans, passant de - 12 points à - 6 points. En Occitanie, le principal mode de valorisation est l'incinération avec récupération d'énergie (27 %), comme au niveau national (28 %). Depuis 2002, dans la région, il y a systématiquement récupération de l'énergie issue de l'incinération des déchets ménagers et assimilés, la vapeur d'eau émise servant de chauffage pour des logements ou directement à produire de l'énergie. Il

existe sept incinérateurs avec récupération d'énergie dans la région (deux en Haute-Garonne et dans l'Hérault, un en Tarn-et-Garonne, les Pyrénées Orientales et le Gard) : une partie des déchets ménagers des départements voisins est acheminée vers ces installations. Ainsi par exemple, l'Hérault et l'Aude envoient une partie de leurs déchets ménagers en Haute-Garonne. De même, des flux de déchets transitent du Lot vers le Tarn-et-Garonne.

La part des déchets valorisés par compost dans la région est aussi sensiblement identique à la moyenne nationale (autour de 14 %). En revanche, la part des déchets valorisés par recyclage en Occitanie est en deçà de la moyenne nationale: 12 % contre 17 % en 2012.

Au total, la part des déchets valorisés en Occitanie en matière et organique s'élève à 27 % en 2012, contre 31 % en France (17 % en Occitanie et 19 % en France en 2000). Au final, le reste des déchets ménagers et assimilés, ceux placés en installation de stockage, représentent encore près de la moitié des déchets dans la région en 2012 (46 % contre 40 % au niveau national).

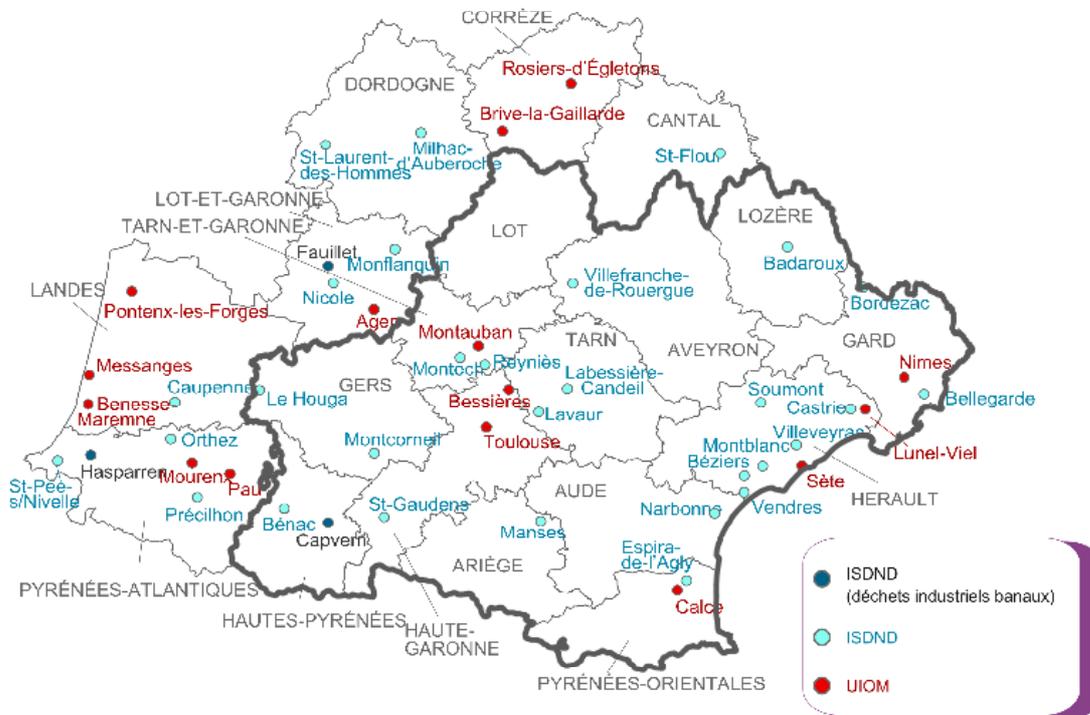
Sur la période 2000-2012, les modes de traitement valorisant les déchets ont progressé régulièrement en Occitanie comme en France. Ainsi, les quantités entrantes dans les installations d'incinération avec récupération d'énergie ont été multipliées par 2,4 tandis que les quantités utilisées dans les installations de compostage ont plus que doublé sur cette période.

Les coûts influencent les choix de traitement. En France, pour les collectivités ou groupements de collectivités, le coût médian du recyclage des emballages légers, verre et journaux-magazines est de 288 euros par tonne en 2010. Il est de 169 euros par tonne pour le stockage et l'incinération des ordures ménagères, ce mode de traitement bénéficie cependant de recettes plus faibles que celles générées par le recyclage. Les coûts de traitement comprennent les étapes techniques (collecte, transport, tri...), les charges d'exploitation (personnel) et l'amortissement des investissements. Le tri et la valorisation des déchets ménagers, en général, s'inscrivent dans une démarche qui relève tant des collectivités locales pour la mise en place et l'organisation, que des citoyens pour l'action quotidienne. De plus, les coûts en matière d'investissement et d'exploitation sont partagés à la fois entre les domaines

publics et privés mais aussi entre les territoires. Le traitement des déchets est

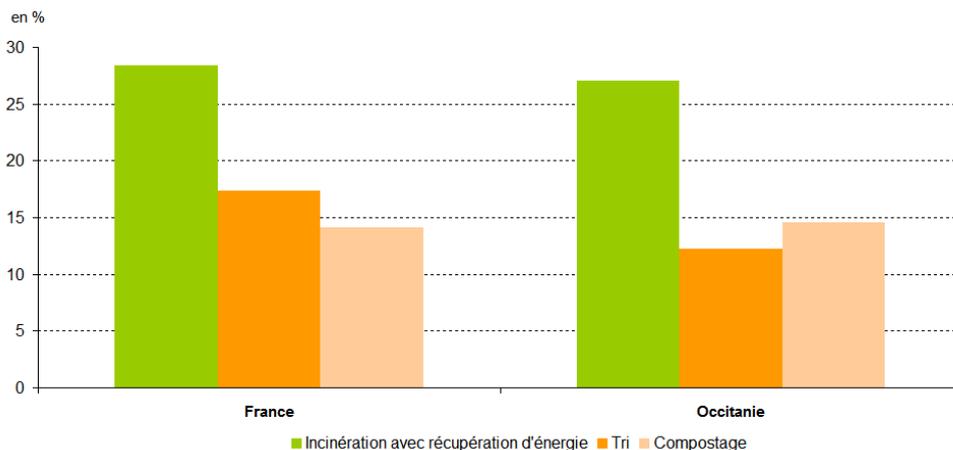
ainsi une des composantes de la solidarité entre les territoires. ■

En l'absence d'équipement, le Lot et l'Aveyron envoient leurs déchets dans les départements limitrophes
Installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) et unités d'incinération d'ordures ménagères (UIOM)
pour l'Occitanie et les départements limitrophes en 2012



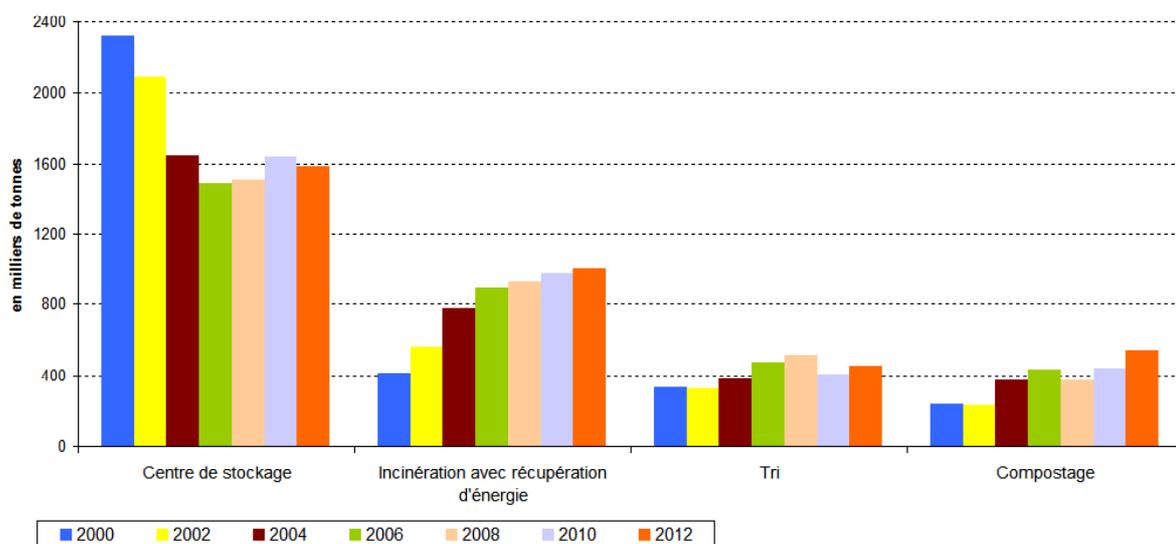
Source : ORDIMP

Valorisation et recyclage des déchets : le tri à la traîne en 2012
Proportion de déchets ménagers et assimilés valorisés par type de valorisation en 2012



Source : Ademe, inventaire ITOMA 2012

Malgré une progression des quantités de déchets incinérés, le stockage reste le premier mode de traitement
Évolution des quantités de déchets entrant dans les installations de traitement en Occitanie entre 2000 et 2012



Source : Ademe, inventaire ITOMA

Pour en savoir plus :

- « [Les installations de traitement des ordures ménagères en France - données 2012](#) », Ademe, mars 2015
- [Observatoire régional des déchets en Midi-Pyrénées - ORDIMIP](#)
- [Système d'information et d'observation de l'environnement - SINOE®](#) (chiffres clés, analyses, indicateurs, cartes et indicateurs)
- [Tableaux Eider sur la valorisation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés](#) disponibles sur la plateforme Eider
- [Référentiel national des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets en 2010](#), Ademe, 2013
- [Référentiel national des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets en 2012](#), Ademe, 2015